

LA SENTINELLE

Journal antialcoolique paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS
Pour la France, 1 abonnement, un an. 1 fr.
— — — — — 2,50
— — — — — 3 — — — — — 8 »
Ces abonnements peuvent être servis à des adresses différentes.
Pour l'Etranger, 1 abonnement, un an. 1,50
A partir de 3 abonnements servis à la même adresse, même prix qu'en France.

RÉDACTION
ALBIN LAFONT
10, Rue Lanterne, à LYON

ADMINISTRATION
AUSSENAC-BÉNÉZECH
à MAZAMET (Tarn)

Toute personne qui, à l'expiration de son abonnement, ne refuse pas le journal est considérée comme réabonnée

ABONNEMENTS SERVIS À LA MÊME ADRESSE
12 Abonnements, 1 an. 7,50
25 — — — — — 12 »
50 — — — — — 21 »
75 Abonn. 1 an 30 »
100 — — — — — 36 »
200 — — — — — 60 »
Ces abonnements peuvent être faits pour le nombre de mois qu'on veut.
Anciens Numéros dépareillés 1 fr. le cent, port en sus
Annonces, la ligne..... 0,50
Pour les annonces un peu importantes, traiter de gré à gré

AVIS IMPORTANT

En vue de la prochaine mise à l'impression des bandes du journal, ceux de nos abonnés qui ont à faire rectifier leur adresse sont priés de nous en aviser sans retard.

Les personnes qui désirent posséder la collection du journal et avoir ainsi en entier notre intéressant feuilleton qui se termine dans le numéro de ce jour, peuvent se la procurer moyennant la somme de un franc, envoyée à notre administrateur, les années 1895 et 1896.

Nous prions nos lecteurs qui désirent voir se répandre la **SENTINELLE** de nous faire parvenir l'adresse des personnes qu'ils connaissent et qui seraient susceptibles de s'y abonner. Trois numéros seront envoyés à ces personnes, à titre de renseignements et si le quatrième n'est pas refusé, les destinataires seront considérés comme abonnés et un mandat de 1,35 sera tiré sur eux.

OPINIONS DES MÉDECINS SUR L'ALCOOL

L'alcool dans nos mœurs.

Les boissons spiritueuses jouent dans nos habitudes un tel rôle, qu'il semblerait que l'homme ne peut plus vivre sans elles. L'alcool a bouleversé nos mœurs ; nos mœurs bouleversées appellent la consommation de l'alcool. Cercle vicieux. Tous, dans notre vie privée comme dans notre vie publique nous en sommes tributaires. Riche ou pauvre, grand ou petit, homme ou femme, vieillard ou enfant, chacun exige du dieu contemporain des qualités qu'il est loin de posséder, en sacrifiant sur ses autels le meilleur de lui-même.

L'ouvrier se tue croyant tuer le ver, il grève son modeste budget de famille en enrichissant le cabaretier. Le commerçant, l'industriel traitent leurs affaires le verre à la main ; le bourgeois a transporté son salon à la brasserie ; on serait déshonoré en recevant ses amis sans les intoxiquer ; on fait injure à son hôte en refusant ses dangereux présents ; on ne peut marier sa fille ou célébrer les lauriers d'un petit bachelier sans s'abreuver d'alcool ; le collégien croit faire l'homme en savourant son absinthe ; l'étudiant serait bien mauvais clerc s'il n'abîmait son intelligence en des ripailles de cabaret ; l'alcool est enfin le plus puissant levier électoral. On aime, on rit, on pleure, on chante, on se console, on tue, on s'enrichit, on vote avec l'alcool ; on fait tout avec l'alcool. Sans lui, on ne ferait rien. Bacchus est le Dieu du jour ; tressons-lui des couronnes et offrons-lui un alambic d'honneur !

C'est ainsi que, voulant être libre l'homme a enchaîné sa propre liberté et subit, sans qu'il s'en doute, la plus méprisante et la plus dispendieuse des habitudes.

La consommation de l'alcool dépasse aujourd'hui toute imagination.

Voici quelques évaluations depuis 1830 :

1830.....	1 litre 12 par tête (alcool pur)	—
1840.....	1 » 55	—
1850.....	1 » 46	—
1860.....	2 » 27	—
1870.....	2 » 32	—
1880.....	3 » 64	—
1889.....	4 » —	—
1890.....	4 » 35	—
1892.....	4 » 56	—

Au total en 1892, on a consommé en France 2 millions 476 mille hectolitres d'alcool. Ainsi la consommation a quadruplé depuis 1830. Il est vrai que, depuis 1892, elle s'est un peu ralentie, mais elle dépasse encore 2 millions d'hectolitres.

Cette évaluation s'applique à tous les Français indistinctement. Mais il convient suivant les indications de Claude (des Vosges), de supprimer du total les femmes et les enfants, puis les nombreux adultes qui ne font pas de l'alcool leur consommation habituelle. Un huitième de la population seulement est en réalité voué à l'alcoolisme.

Or, les eaux-de-vie débitées marquent en moyenne 37°,50. Les 4 litres, 56 par tête deviennent par suite 10 litres à peu près d'alcool comestible, vendu au petit verre, à raison de 40 petits verres par litre. Et, défalcation faite de la population non alcoolisée, la consommation moyenne par tête devient 10 litres × 8 égale 80 litres à 37°,50, soit 3,200 petits verres ; à peu près neuf par jour.

Dr LEGRAIN.

LES ROMANS

Je ne veux pas parler des mauvais romans — les abonnés de la *Sentinelle* ne les lisent pas — je veux parler seulement des romans dont le langage est irréprochable, l'intrigue honnête, les personnages bien élevés, des romans qu'on met sans scrupule entre toutes les mains et dont le type anglais est le parfait modèle. Sans doute, parmi ces ouvrages, il en est quelques-uns qui sont réellement bons, propres à former le caractère, à élever l'âme et à inspirer de saintes et nobles pensées. Mais qu'ils sont rares ! Pour le plus grand nombre, je ne connais pas de lecture plus fade, plus amollissante, plus propre à désorienter l'esprit et à fausser le jugement.

La plupart des œuvres d'imagination, mêmes celles qui prétendent à l'honneur de faire aimer le bien, ne présentent de la vertu que des modèles faux. L'auteur, voulant plaire et émouvoir, travestit la vie ; il force les tableaux pour leur donner plus de relief et nous transporte ainsi dans un monde imaginaire qui n'a de la réalité que de vagues apparences. Pour flatter notre penchant pour la vie brillante et facile il met presque toujours en scène des personnages distingués, gens du monde polis, corrects, n'ayant pas à compter avec les exigences de la vie, habitant de riches demeures.

Par les somptueuses descriptions qu'elles contiennent, ces œuvres

nous font donc vivre dans un monde merveilleux, dans une sorte de rêve dont le moindre danger est de nous dégoûter de la réalité toujours fade et ennuyeuse à côté des produits de notre imagination.

En les lisant, on lâche la bride à « la folle du logis ». Et il n'est pas bon de se repaître de fictions, de caresser des rêves dangereux ou d'exciter les vains desirs qui sommeillent au fond de notre cœur. On se prépare de la sorte bien d'amères déceptions. Quelle chute, quand des sommets resplendissants du rêve il faut descendre dans les plaines marécageuses et embroussaillées de la plate réalité ! Les châteaux en Espagne sont bien vite édifiés dans notre imagination, mais qu'il en coûte ensuite pour les démolir ! Quand on a vécu dans la brillante société que met en scène le roman favori on est mal préparé à accepter avec courage un labeur humble, à vivre dans un intérieur médiocre, à porter des vêtements modestes, à se soumettre à une sévère économie. Le jeune homme apprend à cette école à détester son travail manuel, toujours un peu salissant, et la jeune fille prend en dégoût les vulgaires soins du ménage qui abîment les mains.

Et voilà comment on en arrive à être mécontent de sa position et parfois à maudire une existence qui n'a pas répondu aux desirs insensés qu'on avait caressés.

Le mal n'est pas moindre, au reste, quand ces productions sont lues dans les classes aisées de la société. L'esprit n'en reste pas moins faux ni l'imagination moins troublée. Il est bien rare qu'une femme, liseuse passionnée de romans, aime son mari, s'occupe avec joie de son intérieur et de ses enfants. Exigente, agitée, nerveuse, égoïste, elle garde toute sa sympathie pour ses héros préférés et consacre le meilleur de son temps à lire le récit de leurs aventures. Sa sensibilité s'émousse à force d'être émue par des infortunes imaginaires et elle devient indifférente aux infortunes réelles. Il y a des personnes qui pleurent à chaudes larmes à la lecture des malheurs supposés d'un héros de roman et qui restent l'œil sec et insensibles en présence des souffrances des personnes qui les entourent.

Mais ces lectures ont encore d'autres dangers. Elles encouragent notre paresse naturelle en nous amusant sans effort ; on se laisse aller à de douces émotions, à des sensations d'autant plus délicieuses qu'elles ne nous coûtent rien. Les rêveries sans fin qu'elles provoquent énervent le caractère, exaspèrent la sensibilité, tuent la pensée, affaiblissent la volonté, rendent distrait et impropre au travail.

L'esprit et la volonté deviennent incapables alors de dominer le corps et surtout le cœur dont il faut bien être maître quelquefois, si l'on ne veut pas être l'esclave de ses sensations et tomber au rang de ces hommes et de ces femmes qui excitent notre pitié parce qu'ils se sont laissés dominer par leurs passions.

Elle n'est donc pas si inoffensive qu'on le croit la lecture de ces romans prétendus bons. On n'y perd pas seulement un temps précieux qui pourrait être utilement employé ailleurs, mais en s'y rendant incapable de juger sainement des choses et en s'amollissant le caractère, on se prépare de douloureuses défaites dans les combats de la vie où l'on ne remporte la victoire qu'aux prix d'une sévère discipline et d'un constant effort.

Les hommes d'un esprit robuste ne lisent pas des romans.

ALBIN LAFONT.

Dans le monde, on parle souvent de la conscience, mais la conscience ne parle pas souvent.

ALCOOLISME & DIVORCES

« L'alcool détruit la famille en troublant la paix du ménage ; il diminue la natalité, augmente la mort-natalité et la mortalité proprement dite ; il crée le paupérisme, accroît la criminalité et la débauche. L'alcoolique est querelleur, possédé du délire de la persécution. Il prend presque toujours sa femme comme victime de ses violences ». C'est le fait-divers courant des journaux : Une femme gagnant péniblement un peu d'argent en échange d'une journée de travail, obligée de subir son maître de par la loi, et de lui livrer, pour qu'il aille le porter au débit voisin, l'argent destiné à sa conservation et à celle de ses malheureux enfants.

« La vie est dès lors impossible et la plupart des femmes demandent le divorce ».

D'après le docteur Baër, 54 0/0 des troubles de ménage sont dus, en Allemagne, à l'alcoolisme. En Australie, d'après M. Ralston, 75 0/0 des procès en divorce ont la même origine. En Angleterre, d'après sir James Hannen, la même proportion existe. En Suisse, M. Rochat, fondateur de la *Croix-Bleue*, et M. Huber ont constaté des faits à peu près identiques. Il en est de même presque partout. D'après M. Wriht, le célèbre statisticien, chef du département du travail aux Etats-Unis, 20 0/0 des procès de divorce dans ce dernier pays sont dus à l'intempérance ; au Danemark, la proportion est de 25 0/0.

Alcoolisme et Criminalité

La criminalité est pour ainsi dire en raison directe de l'intempérance. M. Franck a constaté que dans le comté américain de Suffolk (Massachusetts), 70 0/0 des sentences pénales ont pour cause la boisson. Et il en serait de même en Suisse et malheureusement aussi en France. Par contre, aux Etats-Unis, pays où la femme jouit d'une plus grande liberté, les prisons sont presque vides de femmes : la cause

en est dans la sobriété de la femme. En Angleterre où la femme est adonnée à l'alcool, la criminalité féminine tendrait à égaler la criminalité masculine.

Mais un résultat plus grave encore de l'alcoolisme, c'est d'accroître les crimes contre l'enfance. « Si l'on en croit le docteur Ogle, il mourrait à Londres, chaque année, 2,000 enfants étouffés dans leur lit. Le nombre des décès de cette nature serait trois fois plus considérable dans la nuit du samedi au dimanche que celui des autres nuits de la semaine. Si l'on songe que c'est dans la soirée du samedi au dimanche que l'ouvrier anglais boit le plus, on verra que ce rapprochement a une singulière éloquence.

Mais cette mortalité infantile n'a pas pour seule origine la brutalité des parents, mais aussi la faible résistance des enfants d'alcooliques.

Les choses qui contribuent le plus à notre bonheur sont celles qui ne nous coûtent rien.

La Lutte CONTRE l'Alcoolisme EN FRANCE

Par une circulaire insérée au *Journal Officiel* du mercredi 17 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique vient de prescrire une série de mesures qui tendent à organiser l'enseignement anti-alcoolique dans les établissements d'enseignement. En même temps les membres du corps enseignant ont reçu communication du rapport rédigé par une commission spéciale chargée d'étudier les moyens de combattre l'alcoolisme.

MM. Aynard, J. Reynach, Albert Decrais, le prince d'Arenberg, Jules Roche, et quelques-uns de leurs collègues, viennent de proposer au projet de loi sur les boissons, un amendement tendant à réglementer l'ouverture des cabarets, qui, à l'heure actuelle, jouissent d'une liberté absolue. Les mesures proposées par les auteurs de l'amendement, prouvent une fois de plus que l'opinion publique se préoccupe des périls de l'alcoolisme.

La Société française de Tempérance de la Croix-Bleue (groupe de la Seine) a obtenu du Comité Mac All, la salle Rivoli, 104, rue St-Antoine à Paris pour y donner tous les lundis soirs des conférences sur l'alcoolisme.

(22) Feuilleton de *La Sentinelle*

MÉMOIRES D'UN IVROGNE (Fin)

La fin approche. — Dégringolade. — Le bas de l'échelle. — Presque meurtrier. — Le suicide guette à la porte. — Le 22 Février 1891 — Repentir et pardon. — Epilogue.

Quoique l'alcool m'eût fait abandonner les miens pour la vingtième fois, ce fut encore à lui que je demandai lâchement la force qui me manquait pour rentrer à la maison. Mais cette fois, je fus plus que froidement reçu. Cela n'avait rien d'étonnant.

Je sentais que le drame de ma vie scandaleuse touchait à sa fin et que le dernier acte allait bientôt se jouer. J'avais le vague pressentiment d'un tragique dénouement.

Des signes précurseurs de révolte s'étaient manifestés dans les paroles et la manière d'agir de ma femme. Je compris qu'elle était résolue à secouer légalement un joug qui était devenu trop dur pour elle.

Combien de fois ne m'avait-elle pas dit, surtout dans les derniers temps : « Oh ! si tu m'avais donné autant de jours de bonheur que tu m'as donné de jours de souffrance, j'aurais été la plus heureuse des femmes, mais voici bientôt venir notre vingtième année de mariage et je pleure depuis dix-neuf ans. »

Je regrettais en moi-même le sort de ma malheureuse compagne ; je reconnaissais la justice de ses reproches et l'ignominie

EN AMÉRIQUE

En Amérique, où l'on sait prendre des mesures radicales, l'Etat de New-York a commencé, à partir du premier mai dernier, à appliquer la fameuse loi des Raines dans toute l'étendue de l'Etat.

Voici quelques articles de cette loi : 1. Défense de boire des boissons alcooliques le dimanche, exception faite pour les voyageurs et ceux qui prennent leur repas à l'hôtel ; 2. Aucun débit n'est permis dans un rayon de deux cents pieds d'une église ou d'une école ; 3. Le jeu est défendu dans tout débit de boissons ; 4. Le nombre des licences pour tenir un débit n'est pas limité, mais le tenancier doit être citoyen des Etats-Unis, et ne peut avoir enfreint une loi quelconque. Les hôteliers et les débitants ont à payer une taxe, allant d'un minimum de 500 fr. à un maximum de 4,000 fr., selon l'importance de la commune ; de plus ils ont à verser un cautionnement qui est toujours double de la taxe.

Ces taxes élevées alimentent largement le Trésor de l'Etat : l'opinion publique approuve hautement : ceux qui sont responsables de la plupart des crimes doivent aussi supporter, en plus grande partie, les dépenses de l'administration de la justice.

Ce n'est pas en France ni en Suisse que l'on pourrait appliquer une semblable loi tous les alcooliques se révolteraient et l'on sait s'ils sont nombreux. Avec cette plaie sociale qui ne cesse d'augmenter, ainsi que la cangrène, le chiffre de la mortalité alcoolique relevé chaque année, d'après la la statistique de chaque jour, s'élève en France à plus de cent vingt mille personnes ; aussi, M. Gladstone a-t-il raison d'écrire que l'alcool fait de nos jours plus de ravages que n'en fait la peste, la famine et la guerre !

EN ANGLETERRE

Une pétition des femmes anglaises va être bientôt présentée à la reine Victoria. Elle contient 7 millions de signatures et a été rédigée en 44 langues diverses par des sujettes de nationalité anglaise. Ces dernières ont eu pour but demander une protection efficace contre les maux causés par le commerce des spiritueux et aussi de l'opium. C'est avant tout une croisade entreprise par les membres de l'Union chrétienne de Tempérance.

Comme il était matériellement impossible de présenter à la reine l'immense volume qui renferme les noms de tant de pétitionnaires, les pages ont été photographiées et reliées superbement en deux gros volumes, et ceux-ci sont exposés dans la vitrine du relieur, dont la boutique, située au milieu d'un des grands quartiers de Londres, à deux pas du Bristish Museum, est presque l'objet d'un précieux pèlerinage.

EN SUISSE

En Suisse, le rapport fédéral sur le monopole des alcools signale une diminution sur la vente des alcools potables. C'est l'indice d'une amélioration, mais moins importante qu'elle ne paraît, car la quantité des alcools de marc a été plus considérable que ces années passées. Les socié-

d'une conduite qui aurait lassé la patience d'un ange. J'aurais pu la rendre heureuse comme elle le méritait et je ne l'avais pas fait.

Je ne pouvais m'empêcher de rendre hommage à l'élévation de son caractère : jamais le monde à l'affût de scandales n'entendit ses plaintes ; jamais elle ne lui demanda des consolations qu'elle savait être vaines et hypocrites. Elle gardait pour elle-même le secret de ses misères, de ses humiliations ; elle savait souffrir seule. Si quelquefois de son cœur meurtri, s'échappait un soupir de regret ou une parole d'amertume, elle savait aussitôt se ressaisir et s'enfermer dans un froid mutisme, contre lequel la médisance et l'envie venaient se heurter en vain.

Oh ! que mon intérieur était triste à cette époque ; j'étais considéré comme un étranger dans ma propre demeure, parfois même comme un intrus, dont la présence gênante paralysait tout mouvement, suspendait toute conversation. Dès mon arrivée, il se faisait dans la maison un glacial silence ; tout le monde devenait muet comme un morne habitant du sérail. Aussi, avais-je hâte de disparaître. Reçu le soir, sans une parole affectueuse, je partais le matin sans qu'un souhait amical accompagnât ma sortie. L'influence de l'alcool aidant, je me sentais envahir par une sourde animosité.

Et cependant jamais je n'avais eu plus soif de témoignages de tendresse. Par un juste retour des choses d'ici-bas, après avoir méconnu et pour ainsi dire repoussé du pied, la douce sympathie, le généreux dévouement, dont j'avais été l'objet j'en désirais ardemment le retour. Comme l'infortuné Boabdil, le dernier des rois Maures

tés contre l'alcoolisme ne doivent donc pas s'endormir sur leurs lauriers. A imiter l'exemple de la section neuchâteloise de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme qui a réuni la somme de 80,000 fr. pour fonder un asile pour le relèvement des buveurs.

EN NORVÈGE

La législation des cabarets en Norvège est exemplaire.

D'abord les marchands ne peuvent pas vendre au-dessus de 250 litres d'eau-de-vie. Ensuite dans chaque commune, la majorité des habitants adultes, y compris les femmes, décide aux deux tiers des voix, que tout débit de liqueurs fortes est défendu dans la commune, et lorsque le débit y est permis, il est confié à une société par actions qui ne peut distribuer un dividende dépassant 5 0/0 de son capital. Le surplus des bénéfices est partagé entre l'Etat, la commune et la société, pour être employé à des travaux ou institutions d'utilité publique. C'est ainsi que des hôpitaux sont soutenus par des sociétés. De plus, tout débit de boissons alcooliques, même de bière est absolument interdit les dimanches, les jours de fêtes, et même la veille à partir de 5 heures pour que les ouvriers ne dépensent pas leur salaire dès qu'ils l'ont reçu.

Enfin les sociétés de tempérance, et il y en a dans toutes les communes, sont efficacement protégées par les pouvoirs publics. Grâce à elles, plus de 200,000 Norvégiens ont fait vœu de ne jamais ni boire, ni préparer, ni acheter, ni vendre de boissons alcooliques.

AUX ETATS-UNIS

Une sévère loi sur les auberges vient d'être établie au Nebraska. D'après elle, chaque vendeur d'alcool est obligé de rembourser au public ou aux particuliers le dommage résultant de son commerce : par exemple, de recevoir en pareil cas les pauvres, les veuves et les orphelins et de se charger des frais de tous les procès qui résultent de son commerce d'alcool.

Le bonheur du riche ne doit pas consister dans le bien qu'il a, mais dans le bien qu'il peut faire.

UNE AME SAUVÉE DE LA MORT

Un vieillard, craignant Dieu raconte la circonstance suivante de sa vie pour montrer comment, sans être prédicateur, on peut travailler pour Dieu et pour son règne.

— Un jour, j'étais alors dans ma trentième année, j'étais assis devant ma maison, pour jouir de la splendeur du soleil levant. Je me tenais là, plongé dans mes pensées, lorsque tout-à-coup des pas précipités me tirèrent de mes rêveries. Ces pas étaient ceux d'un homme qui m'était inconnu, et qui s'approchait rapidement de ma maison. Il me demanda d'une voix impatiente si c'était là le chemin le plus court pour aller au bord du lac. Je me levai et lui donnai une réponse aussi claire que possible.

Je pleurais sur mon bonheur perdu, je regrettais amèrement une affection que je n'avais pas su garder.

Mais il était trop tard, l'expiation commençait ; j'avais fait cruellement souffrir par le cœur, c'était aussi par le cœur que je devais boire la coupe amère du châtiment.

Oh ! combien j'étais malheureux !

Néanmoins, avant de m'abandonner complètement et comme si elle avait éprouvé quelque regret de le faire, la Fortune que mon inconstance avait si souvent lassée me tendit encore sa main prodigue.

Un camarade de bureau réussit à me faire entrer en qualité d'employé dans une fonderie de cloches, rue Duhamel, mais je n'y pus rester que quelques jours : je m'y présentai une après-midi, ivre pour la troisième fois et je fus aussitôt congédié.

De là, je passai, après un repos assez prolongé, au service d'une administration ayant la gérance de plusieurs usines à gaz et dont les bureaux se trouvaient rue Centrale. J'y fus accueilli avec bienveillance par un jeune ingénieur qui, prenant ma position en considération, m'attacha provisoirement au service de la direction. Je vécus là tranquille pendant quelques mois, tantôt travaillant dans les bureaux, tantôt emportant à la maison, soit des dessins à faire, soit des rapports à copier. Cela dura jusqu'au jour où m'étant fait suffisamment connaître, toute relation cessa entre mon généreux protecteur et moi.

Non loin de là était une imprimerie dont le propriétaire voulait bien m'occuper pour me rendre service, car il n'avait nul besoin d'un nouvel employé. C'est peut-être pour

Il était sur le point de s'éloigner quand je lui dis :

— Cher ami, oserais-je aussi vous poser une question à propos d'un chemin ? Connaissez-vous le chemin du ciel ?

L'étranger me quitta après m'avoir adressé d'insignifiantes et peu pacifiques paroles, qui étaient une réponse trop claire à une question. Plusieurs fois, quand j'étais assis le soir devant ma maison, la pensée de cet homme malheureux me revint à l'esprit ; mais avec le cours des années, cet événement avait complètement disparu de mon souvenir.

Bien des années après, je vins un jour à L... pour prendre part à des réunions qui devaient y avoir lieu. Un jour, après une réunion tardive, dans laquelle j'avais prononcé aussi un petit discours, un homme témoigna le désir de me dire encore quelques mots. Aussitôt, je vins à lui et voulus engager un entretien avec lui. L'étranger me salua très cordialement et me demanda si je ne le connaissais plus. Sur ma réponse négative, il me raconta, comment un jour, il avait passé devant ma maison et s'était informé auprès de moi du chemin conduisant au lac ; comment je lui avais alors donné des renseignements et en même temps questionné sur le chemin du ciel. Alors, je me souvins de lui. Il me raconta comment il était tombé dans le désespoir et ne m'avait finalement questionné sur le chemin du lac que pour aller y mettre fin à sa triste existence. Ma question, poursuivit-il, avait été telle qu'elle l'avait rempli d'effroi et préservé d'une telle fin. Elle ne lui avait plus laissé aucun repos jusqu'à ce qu'il eût trouvé le chemin du ciel.

Hélas ! si d'un côté, je fus bien joyeux de ce merveilleux événement et de ce que j'avais pu faire pour sauver cette âme de la mort, d'un autre côté je devins triste en songeant à tout ce que j'avais négligé et à tout ce que j'aurais pu faire si j'avais été plus fidèle à mon Sauveur.

(Extrait de *l'Ami des Travailleurs* par L. DUBOIS.)

LE BUVEUR ET LE CABARETIER

Le buveur s'étant grisé
Tout l'éto

Vit sa bourse fort grelée
Quand la grève fut venue.
Dans la poche plus un sou,
Logis vide, tout au clou.
Aux cabaretiers intimes,
Il demanda quelques centimes
Afin de pouvoir s'acheter
Du pain bis pour subsister,
Jusqu'à ce qu'un peu de veine
Le ferait vivre sans peine ;
— « Je vous paierai, leur dit-il,
Bien sûr le premier avril. » —
Des débitants, les malices
Ne sont pas les moindres vices.
— « Que faisais-tu grand buveur ? » —
Dirant-ils à l'emprunteur.
— « Quand à la saison dernière,
Tu touchais ta paie entière ? » —
— « Nuit et jour, chez vous venant,
Je buvais, ne vous déplaie. » —
— « Tu buvais ! nous en sommes fort aise,
Eh bien ! paye, maintenant. » —

EAUDEROCHÉ.

cela que je ne tardai guère à lui témoigner ma reconnaissance en l'insultant grossièrement un jour où l'absinthe m'avait transformé en fou furieux.

Je fus ensuite recueilli charitablement, tel est le mot, par un architecte expert en sinistres, rue de la République. Mais je l'abandonnai brusquement pendant que j'étais occupé à un travail sérieux et pressé que lui avait demandé une compagnie d'assurances contre l'incendie.

Admis après cela dans les bureaux d'un ingénieur des Arts et Manufactures, cours Morand, qui avait besoin d'un dessinateur, je trouvai bon de passer une partie de mon temps dans une épicerie-comptoir de la rue de Séze, au lieu de l'employer au service de celui qui m'occupait.

A ce moment, la Chambre de Commerce de Lyon se préparait à envoyer à l'exposition de 1889, à Paris, une série de tableaux comparatifs de l'état des soies et soieries en Europe ; je me présentai au Palais de la Bourse et, sur une bonne recommandation, je fus séance tenante mis aux calques des cartes indicatrices. Je n'y restai que six semaines, il me fut impossible de travailler plus longtemps.

A cette même époque fut instituée par le conseil municipal une commission chargée de l'estimation des maisons qu'il y avait à démolir pour la reconstruction du quartier Grolé. Je profitai de l'occasion pour entrer chez l'un des architectes faisant partie de cette commission afin de l'aider dans la rédaction des rapports à faire sur la valeur de ces immeubles. Je n'y pus rester qu'un mois.

Je me présentai peu après, par l'intermédiaire d'un ami de Paris, au fondé de

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Lunery. — L'enseignement antialcoolique fait son chemin dans la Seine-Inférieure, mais les progrès sont lents dans un département où la consommation des boissons alcooliques est si forte. M. Noël, instituteur public à Lunery a donné récemment une conférence qui a obtenu un vif succès. Le nombreux auditoire qui se pressait autour du conférencier prouvait l'intérêt qu'on porte à cette question.

Seize élèves de M. Noël ont déjà pris un engagement d'abstinence totale jusqu'à l'âge de 20 ans.

Nous souhaitons qu'un grand nombre d'autres membres de l'enseignement public entreprennent contre l'alcoolisme, dans leur commune une lutte acharnée comme celle que M. Noël poursuit à Lunery.

Ligue antialcoolique de Nîmes. — Le mouvement de la ligue continue à s'accroître. Le Président, M. Trial, a fait le 27 février une conférence à Privas devant 800 personnes. A la suite de cette conférence, la formation d'une ligue antialcoolique à Privas a été décidée.

Le mercredi, 10 mars, M. Trial donnait une 2e conférence à Générac dans les écoles devant 300 personnes.

Le vendredi, 12 mars, 3e conférence dans le temple de l'Oratoire devant 1500 personnes sur le sujet suivant : « Deux ennemis de la famille : la maison insalubre et l'alcool. »

Le samedi, 13 mars, 4e conférence de M. Trial à Lasalle devant 700 personnes et création en principe d'une ligue antialcoolique.

Enfin, le 17 mars, 5e conférence de M. Trial à la Société d'Economie populaire de Nîmes sur « le rire. » La salle où se trouvaient 120 places était bondée par 180 personnes. Beaucoup de personnes ont dû s'en retourner faute de place.

Que dans toutes les ligues antialcooliques ceux qui ont les qualités nécessaires pour parler en public s'emploient comme le président de la ligue de Nîmes et nos progrès seront rapides.

Signalons aussi la bonne influence des conférences et soirées de famille qui ont lieu à l'Economie populaire deux fois par semaine ; le mercredi, conférence, le jeudi soirée de famille.

Ces soirées ont lieu d'octobre à mai. Si l'on ne détruit bien que ce que l'on remplace, cherchons à remplacer les cafés par des sociétés semblables à l'Economie populaire.

Les membres de la ligue antialcoolique de Nîmes ont mis ce principe en pratique car ils forment la grande majorité des membres de l'Economie populaire.

La fédération des sociétés contre l'usage des boissons spiritueuses fondée par le Docteur Legrain, en 1895 et dont le siège social est à Paris, 5, rue de Pontoise, compte actuellement 53 sections organisées et 4.000 membres. Une vingtaine de sections sont en train de s'organiser.

pouvoir des architectes Delamarre et Ferrand, chargés de la réfection de ce même quartier, mais ma réputation d'alcoolique m'avait précédé. Néanmoins, après bien des instances et des promesses, j'obtins d'emporter chez moi des calques autographiques que l'on voulait bien me confier. Je les rapportai terminés au jour et à l'heure dits. Les épreuves tirées ayant donné de très bons résultats, le directeur n'hésita plus à me confier un emploi de dessinateur dans les bureaux de la rue Ferrandière. J'y restai six mois.

J'en sortis un soir pris de délire alcoolique et je passai plusieurs jours à errer à l'aventure, près des bâtiments à moitié éventrés du vieux quartier, bâtiments dans lesquels j'allais quelquefois la nuit élire domicile.

Pour couronner dignement ma carrière de déclassé et d'ivrogne, je fus trop heureux d'accepter en dernier lieu une place d'homme de peine dans une imprimerie de la ville. On put donc me voir bientôt dans les rues de Lyon, en bourgeron déchiré, attelé, moi troisième, à une charrette pesamment chargée, voiturant des caisses de livres et de registres, de la place de la Charité à la gare de Lyon-Perrache, ou bien, ployant sous le faix, portant au domicile des clients les marchandises demandées.

Puis un jour, ivre encore, j'abandonnai cette quinque-septième et dernière position et, épave sans nom, abandonné de tous, objet de répulsion et de mépris, je fus jeté dans la rue, et de là, dans le ruisseau. Cette fois, c'était bien la fin.

Depuis quatre mois, j'étais entré dans

A Toulouse. — Deux sections de la société contre l'usage des boissons spiritueuses ont été fondées récemment, une d'adultes qui compte une quarantaine de membres sous la présidence de M. Gibault, professeur au lycée et une de cadets.

La société contre l'usage des boissons spiritueuses a organisé un enseignement antialcoolique destiné aux instituteurs et institutrices de Paris. MM. les docteurs Triboulet, Boissier, Legrain, Marillier et Laborde doivent donner une série de conférences dans ce but.

Ligue pastorale antialcoolique. — A la suite d'un rapport présenté à la retraite pastorale de Saint-Jean-du-Gard par M. le pasteur Chastand, de Vals, les pasteurs présents, au nombre d'une cinquantaine, convaincus que l'alcoolisme est un fléau pour notre patrie et pour nos églises, ont décidé de fonder une *Ligue pastorale antialcoolique*.

Les membres de cette ligue s'engagent à donner leur adhésion et leur appui à la *Société contre l'usage des boissons spiritueuses* fondée et présidée par M. le Dr Legrain (5, rue de Pontoise, Paris).

Chaque membre de cette ligue peut faire ou non partie de toute autre société, comme l'*Œuvre de la Croix Bleue* (président du comité National à Rouen, M. le pasteur Bianquis) ou la *Ligue nationale contre l'alcoolisme* (secrétaires : Dr E. Philibert et Dr Roubinovitch à Paris, 34, boulevard Beaumarchais).

En outre de l'engagement à prendre par tout membre de la *Ligue pastorale antialcoolique* d'user modérément de vin, de bière ou de cidre et de s'abstenir complètement d'alcool et de liqueurs, sauf prescription médicale ou usage religieux, chaque pasteur adhérent utilise de combattre l'alcoolisme dans sa paroisse, par des conversations, conférences, sociétés de tempérance ou tout autre moyen.

L'expérience fait un devoir à tout pasteur membre de cette ligue de fonder des sections cadettes de tempérance parmi les élèves de l'école du dimanche et du jeudi.

Tous les renseignements sur la fondation de ces sections seront fournis par M. le pasteur Chastand. La Revue fera connaître le nom des membres adhérents et les progrès de l'œuvre.

La *Ligue pastorale antialcoolique* ne réclame aucune cotisation de ses adhérents, mais elle les engage vivement à joindre à leur envoi une cotisation que nous nous chargerons de transmettre et qui les rattachera à la Société présidée par le docteur Legrain. (Un franc au minimum).

L'insigne choisie est une *Etoile bleue* qui sera spécialement fabriquée pour nos sections cadettes.

Le Bureau de la *Ligue pastorale antialcoolique* a été ainsi composé : MM. les pasteurs Chastand, Roy, de Nîmes tous trois membres de la *Croix-Bleue*.

Pour devenir membre de cette ligue, et recevoir le bulletin, il suffit d'envoyer son adhésion à M. le pasteur Chastand.

Les pasteurs présents ont voté à l'unanimité une adresse de remerciements et

ma cinquantième année ; mes derniers excès m'avaient considérablement vieilli. Depuis longtemps, on ne se gênait plus dans mon quartier pour m'appeler « l'ivrogne ». Mes traits flétris portaient du reste l'empreinte du tyran dont je subissais l'esclavage honteux.

Si la vertu donne de la noblesse au visage, le vice le rend au contraire odieux et repoussant. C'est ce dont je m'apercevais en constatant l'effet que je produisais sur ceux qui autrefois avaient été mes camarades maintenant ne fuyaient ou détournaient la tête à mon approche comme s'ils ne me connaissaient pas. J'en tirais de cela une âpre vanité et je me vengeai plus d'une fois en saluant avec des marques d'un respect ironique, ceux que j'appelais des « colonnes de vertu ».

Menant une vie des plus irrégulières, je pratiquais toutes sortes de petits métiers pour gagner quelques sous que j'allais aussitôt jeter sur le « zingue » d'un débitant d'alcool de bas étage, ne craignant pas de me trouver là en contact avec des inconnus crasseux et en haillons, des ivrognes comme moi ou des gens sans aveu.

Les tavernes espagnoles avaient le don de m'attirer tout particulièrement ; j'aimais à respirer les chaudes émanations qui se dégageaient de la lourde atmosphère de ces salles humides, basses, mal éclairées où se faisaient entendre les glouglous aux senteurs âcres des gros vins de campagne. Je restais là jusqu'à la fermeture et comme à mon avis, il était encore trop tôt pour rentrer chez moi, j'allais frapper à la porte d'un bouge nocturne, sentine du vice et je finissais mes soirées en absorbant, soit de la mauvaise eau-de-vie, soit du rhum

de félicitations à M. le docteur Legrain, dont le zèle, la compétence et le dévouement dans la lutte contre l'alcoolisme nous sont à tous un stimulant et un exemple.

Celui qui boit pour la première fois des boissons fortes, se place sur le bord de l'abîme du malheur et de la ruine.

ÉDUCATION

CONSEILS AUX MÈRES.

Il est naturel à tous les enfants d'accourir vers leur mère pour lui dire leurs soucis et leurs chagrins ; la mère doit profiter de cette confiance pour sympathiser avec l'enfant, prendre part à ses peines ou à ses plaisirs.

Si votre fillette pleure parce qu'elle est tombée, ne la relevez pas avec humeur ; restez près d'elle pour la consoler un peu ; si dans ses yeux elle vient vous demander aide et assistance, ne la brusquez pas, jouez un peu avec elle ; ce ne sera pas du temps perdu. Faites en sorte que votre enfant ait assez de confiance en vous pour vous considérer comme sa meilleure amie. Enseignez à l'enfant à être véridique, c'est de cela que dépend surtout plus tard le bonheur et la dignité de la vie.

Associez-vous aux succès, au bonheur de votre enfant et ne craignez pas, lorsqu'il a grandi, de lui dire vos secrets, d'en faire votre confident. Il y aura réciprocité et le jeune homme ou la jeune fille éviteront ainsi bien des chutes et des douleurs.

Celui qui veut être heureux dans sa vieillesse doit commencer par être utile dans sa jeunesse.

VARIA

Comment reconnaître un bon drap

Un bon drap doit être nerveux, souple et élastique ; il doit être très doux au toucher et n'avoir aucune mauvaise odeur de graisse ou de suint.

Il doit être bien foulé, bien garni et tondue bien régulièrement. On ne doit distinguer dans le tissu, ni gros fils, ni nœuds, ni clairières. Les fils de chaîne et de trame, résistant quand on les tire après les avoir séparés, doivent être convenablement serrés et ne pas laisser voir la lumière à travers.

La finesse, la douceur, l'élasticité, la

infect. C'était là le coup de la fin. Au commandement de déguerpir, poussé d'un cri rauque par le patron de cet antre, j'es-sayais de prendre en titubant la direction de mon domicile, en brillant d'une voix avinée le refrain obscène de quelque chanson de carrefour.

Il arriva un soir des premiers jours du mois de février 1891, entre onze heures et minuit, que rentrant dans notre misérable logement plus surexcité que d'habitude, je me mis sans aucun ménagement à frapper à coups redoublés à tort et à travers dans l'obscurité de l'escalier réveillant en sursaut les voisins depuis longtemps endormis.

Ma pauvre femme en m'ouvrant me pria de respecter le sommeil d'autrui et d'agir avec un peu plus de retenue. Rendu furieux par ces reproches qu'elle m'adressait cependant avec douceur, je continuai de plus belle à crier et à me démener comme un possédé ; puis arrivé au paroxysme de la colère, je jetai violemment dans le corridor malgré l'heure avancée et le froid intense, ma compagne et mon fils muets et saisis d'effroi et je fermai brutalement la porte sur eux.

Poussant la cruauté jusqu'à la folie, je clouai la porte en dedans afin qu'ils ne pussent pas rentrer pendant la nuit et ma basse vengeance satisfait, je me couchai et m'endormis, égoïstement roulé dans mes couvertures chaudes alors que les miens, à demi-vêtus, étaient exposés aux rigueurs de la température.

Ce n'était pas la première fois, au reste, que je commettais une pareille iniquité.

Le lendemain, après avoir continué dans la matinée les excès de la veille, je me re-

force et le lustre d'un tissu dépendent essentiellement des matières employées à sa fabrication. Pour reconnaître avec certitude la nature de celles-ci, on peut employer les procédés suivants :

Les fibres végétales, (coton, chanvre, lin, etc) résistent à l'action des alcalis, tandis que les fibres animales (laine, soie, etc) s'y dissolvent ; on peut donc plonger l'échantillon de tissu à éprouver dans de l'ammoniaque concentré ou mieux dans une dissolution de potasse caustique bouillante (faire bouillir pour cela, pendant 2 ou 3 minutes de la potasse caustique dans dix fois son poids d'eau). Si l'échantillon se dissout en entier, c'est une preuve qu'il ne contient que des fibres d'origine animale. Si au contraire, il laisse un résidu, c'est qu'il contient des fibres végétales.

Les acides, au contraire, détruisent les fibres végétales et les convertissent en sucre sans altérer les fibres animales quand ils sont étendus d'eau. On peut donc faire la contre épreuve en se servant d'acide sulfurique.

Quand les fils sont entièrement en laine ou en coton, il est facile en les faisant brûler d'en reconnaître la nature ; les fils de laine ou de soie se tordent en brûlant et non pas les autres ; mais comme la plupart du temps le coton est intimement mélangé à la laine dans le fil même, il faut avoir recours au procédé ci-dessus pour les séparer, et connaître la proportion dans laquelle chacun entre dans le tissu.

Inventions et Découvertes

LA GUERISON DES BRULURES

Une précieuse découverte vient d'être faite : celle d'un remède qui supprime la souffrance des brûlures et les guérit ensuite. L'auteur de cette découverte est M. le docteur Thierry, médecin de la Charité à Paris ; le traitement est basé sur une propriété jusqu'ici ignorée de l'acide picrique. En traitant les brûlures par des solutions saturées d'acide picrique, il a obtenu des résultats convainquants. Toute douleur est supprimée instantanément. Après avoir baigné la blessure dans une solution de cet acide, les plaies ne se forment plus ; les phlyctènes, vulgairement appelées ampoules, ne se produisent pas et la guérison complète était l'affaire de quatre ou cinq jours. En outre, l'emploi de l'acide picrique ne présente que le petit inconvénient de teindre la peau en jaune ; mais grâce à des lavages à l'acide borique, ces taches disparaissent rapidement. Cet acide n'est du reste, ni odorant, ni caustique, ni irritant, ni toxique.

M. le docteur Thierry demande que l'on applique cette découverte là où elle doit surtout rendre de grands services, dans les usines et les mines, où les brûlures sont des accidents fréquents. Comme l'acide picrique agit d'autant plus efficacement qu'il est appliqué aussitôt après l'accident, il voudrait que l'on obligeât tout chef d'exploitation à avoir chez lui constamment une solution toute prête.

Le Gérant : E. AUSSÉNAC.

Mazamet. — Imprimerie E. Gatimel.

couchai vers onze heures et me plongeai dans une sorte de demi torpeur. Il pouvait être deux heures de l'après-dîner quand je me réveillai la tête alourdie et les membres presque ankylosés, ressentant encore les étreintes de la haine brutale de la veille qui me mordait au cœur.

Ma femme, assise près de l'unique fenêtre de notre froide chambre, s'occupait à un travail de couture. M'entendant bouger, elle m'adressa quelques paroles auxquel-les je répondis méchamment. Elle ne put s'empêcher de se plaindre amèrement sur le sort misérable que je lui faisais et remon-tant successivement aux premières années de notre mariage, elle maudissait le jour de notre union et m'accusa vivement de tous ses malheurs.

Je bondis aussitôt sur le plancher ivre de fureur, en proie à un terrible accès de délire alcoolique, et saisissant mon couteau je l'ouvris et je m'avançai le bras levé pour me jeter sur ma compagne terrifiée. Si celle-ci avait prononcé une seule parole en cet instant terrible, je l'aurais égorgée sans pitié, et j'aurais été meurtrier de fait comme je l'étais d'intention. Mais elle se tut et se contenta de lever sur moi ses yeux pleins de larmes et de me fixer douloureusement. Victime résignée, elle ne fit entendre aucune plainte, seulement son regard sembla me dire : « Grâce au nom de dix-neuf années de misères, d'angoisses et de souffrances ; grâce au nom de ma jeunesse flétrie, de mes espérances à jamais perdues. »

Touché par cette attitude éplorée qui aurait attendu un tigre, je reculai involontairement ; le couteau s'échappa de ma main tremblante, et trouvant dans ma retraite la porte entrebâillée, je disparus

épouvanté moi-même du crime que j'avais été sur le point de commettre, et en proie aux remords de ma conscience qui, sans ménagement, me criait le mot : « Assassin ! »

C'était le dimanche vingt-deux février 1891, anniversaire de notre dix-neuvième année de mariage, huit jours après la scène tragique que je viens de décrire; dix heures du matin venaient de sonner à l'horloge de l'église Saint-Pothin; j'étais seul à la maison; ma femme et mon fils m'avaient abandonnés et je n'osais espérer leur retour. Comme un fauve, pris au piège, j'allais, je venais, d'un pas fiévreux, incertain, saccadé; la conscience chargée, écrasé par un poids douloureux que je ne pouvais porter, le cœur serré par l'angoisse, l'âme en proie à une désespérance sans nom.

J'étais seul, et le vide qui s'était fait autour de moi me faisait peur. Tout était bien fini désormais, je le comprenais; foi, espérance, illusion même avaient fui; partout où se portaient mes regards, je ne découvrais que ruines et désolation. Tout le monde m'avait abandonné.

Je ne pouvais pas recommencer une nouvelle carrière à cinquante ans, à l'âge où l'homme sage se dispose à jouir d'un repos laborieusement acquis. D'ailleurs, tout avait sombré en moi, jeunesse, force, mémoire, l'alcool avait tout détruit. Je ne pouvais pas recommencer la lutte, les armes intellectuelles me faisaient défaut. Et même en supposant que j'eusse été capable de travailler, je ne pouvais m'adresser à personne pour me procurer du travail. Toutes les portes m'étaient fermées.

C'est au sein de cette détresse qu'une voix insinuante et tentatrice, déjà plusieurs fois entendue, résonna de nouveau en moi, me démontrant l'inutilité de mes efforts pour retourner à une vie régulière et m'indiquant la seule chose qu'il me resta à faire pour terminer régulièrement ma carrière d'ivrogne, et cette chose que le tentateur me présentait comme généreuse et héroïque c'était de délivrer à jamais ma compagne du joug odieux que je lui avais imposé, afin de lui permettre de retrouver dans une autre union le bonheur dont elle était digne et qu'elle n'avait pas connu avec moi. Il me fallait donc mourir.

Je m'étais arrêté tout près de mon lit, la tête inclinée, les bras pendants. Mes yeux se levèrent machinalement et sur la muraille où se fixa mon regard, se trouvait appendue une gravure, don d'un digne ami, chrétien qui s'était intéressé à moi, représentant l'Enfant Prodigue dans les bras de son père. Je m'approchai pour mieux voir cette image et je lus ces mots écrits au bas : « Mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi, je ne suis plus digne d'être appelé ton fils... » et non seulement le Père lui pardonnait, mais il le faisait revêtir de la plus belle robe, lui mettait un anneau au doigt et des souliers aux pieds. Et le veau gras ayant été tué, ils mangèrent et se réjouirent tous parce que celui qui était mort était revenu à la vie.

Alors une lutte terrible s'engagea en moi, je voulais m'humilier, mais la même voix qui m'avait suggéré tout à l'heure de sinistres projets me criait : « Il est trop tard pour toi; le prodigue était jeune lui, et tu as cinquante ans; tu as trop longtemps abusé de la miséricorde divine.

« Entends ce bruit, ce long mugissement, c'est celui du Rhône qui a grossi ses ondes; c'est le moment, viens! ta femme sera heureuse, elle te devra son bonheur à l'automne de sa vie, sois généreux pour elle et tu vivras dans son souvenir; sois homme, pas de défaillance, de regrets, de pleurs. Viens! »

Et je regardais toujours l'image, et je sentis mon cœur précipiter ses battements, mes bras se tendirent vers un Sauveur que j'espérais, mes genoux touchèrent le sol, des larmes abondantes inondèrent mon visage et de ma gorge contractée par une violente émotion sortit enfin ce mot que je criai à Dieu avec un profond repentir : Pardon!... Je ne pus prononcer aucune autre parole. Mais Celui qui sonde les cœurs avait entendu ce cri; il se pencha vers moi, me prit par la main et me releva transformé.

A dix heures du matin, je m'agenouillais alcoolique et condamné, je me relevais quelques minutes après abstinent et pardonné.

Le même jour, à deux heures de l'après-midi, je signais mon engagement d'abstinence totale entre les mains d'un digne chrétien, M. Green, bienfaiteur de la société de tempérance de Lyon, qui depuis quelque temps m'entourait de sa sympathie et s'efforçait de me faire connaître Jésus-Christ.

Ce que les conseils les plus sages, les expériences les plus douloureuses, les résolutions les plus fermes n'avaient pu obtenir, Dieu l'obtint en moi dès que je m'abandonnai à lui. Rien d'humain n'avait pu m'arracher aux étreintes de la terrible passion qui me dominait pour ainsi dire dès le

berceau. Dieu fit sans effort ce que l'homme n'avait pu faire, et voilà plus de six ans qu'il me soutient de sa main puissante.

Telle fut la fin du troisième acte de ma vie.

EPILOGUE

J'ai fini, mais avant de me retirer de la scène que j'ai peut-être occupée trop longtemps, je tiens à te dire merci, ami lecteur, pour la bienveillante sympathie que tu m'as témoignée pendant le récit de mes faiblesses, de mes misères, de mes hontes. Tu as été mon fidèle compagnon de route dans mes jours de malheur, il est juste que tu contemples aujourd'hui le spectacle de mon bonheur, de notre bonheur, veux-tu dire, car je ne suis pas seul à me présenter devant toi pour te remercier. Vois, dans un intérieur transformé par mon abstinence de toute boisson alcoolique, vois à ma gauche ma chère femme, rajeunie, heureuse et souriante appuyée sur mon bras, et vois aussi à ma droite notre grand fils, respectueux et aimant, étreindre dans sa forte main la main de son père régénéré et redevenu jeune malgré les ans.

Maintenant, je termine ces Mémoires que j'ai écrits pour tous, mais principalement pour mes frères malheureux, sous l'œil de Dieu, avec toute la sincérité d'un cœur humilié et repentant.

Ami lecteur, je ne te dis pas adieu, mais bien au revoir, là-haut, aux pieds de Celui qui m'a pardonné et béni, et qui sera lui-même, suivant sa parole qui demeure éternellement, la fin du quatrième et dernier acte de ma vie.

H. LOISEAU.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE FABRE

à AIX (BOUCHES-DU-RHÔNE)

ONZE RÉCOMPENSES OBTENUES A DIVERSES EXPOSITIONS

DOUBLE MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION DE MONTPELLIER

Préparation aux Écoles d'Arts et Métiers, à l'École Centrale, à la Marine, aux Mines, etc. — Enseignement secondaire. — Baccalauréats (Cours du lycée facultatifs).

SOINS MATÉRIELS ET MORaux NE LAISSANT RIEN A DESIRER

S'adresser à M. Albert FABRE, licencié ès-sciences mathématiques, directeur

IMPRIMERIE & LIBRAIRIE NOUVELLE

MAISON FONDÉE EN 1853

E. GATIMEL, à MAZAMET (Tarn)

Travaux de Commerce et d'Administration, Affiches, Journaux, Livres, Brochures, Catalogues, Registres, Têtes de Lettres, Factures, Enveloppes, Mandats, Cartes de Visite, d'Adresse, Cartes et Lettres de faire part, etc., etc. — Prix des plus modérés.

Envoi de spécimens et prix sur demande.

Excellent Thé

à 5 fr. la livre.

S'adresser à M. BIKSEL,

10, Rue Lanterne,

à LYON.

PUBLICATIONS
RECOMMANDEES

La Tribune Indépendante, organe intéressant et varié de la LIGUE JURASSIENNE CONTRE L'ALCOOLISME.

Abonnement 1 fr. par an.

TRAMELAN (Suisse).

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL

Les Dangers de l'Alcoolisme,

par Albin LAFONT. — Prix..... 0,50

A partir de 10 exemp. pris à la fois. 0,20

Les Dangers du Tabac,

par Albin LAFONT. — Prix..... 0,25

A partir de 10 exemp. pris à la fois. 0,10

Primes de LA SENTINELLE

Les bénéfices réalisés sur ces primes sont employés à étendre l'action du Journal. — Adresser les demandes à M. A. USSENAC-BENEZECH administrateur, à Mazamet (Tarn).

THÉS DE « LA SENTINELLE »

Égales aux meilleures qualités qui se trouvent à l'étranger

Expédition franco à partir de 1 kilogramme.

	PAQUET de 100 gr.	PAQUET de 250 gr.	PAQUET de 500 gr.	COLIS de 2 k.500
Mélange d'amateur.....	1 10	2 60	5 »	23 »
Mélange nectar.....	1 75	4 25	8 »	36 »

Pour recevoir ces Thés franco, ajouter : pour 100 gr. 0 fr. 15, pour 250 gr. 0 fr. 30, pour 500 gr. 0 fr. 60.

BOITE A THÉ Métal, façon chinoise, pour 500 g. 1 fr. 25, pour 250 g. 1 fr.

POUDRE ET ÉLIXIR DENTIFRICES

De « La Sentinelle »

SUPÉRIEURS A TOUS LES PRODUITS SIMILAIRES

Prix pour nos lecteurs : au lieu de 1 fr. 75, la boîte... 1 fr. 25
le flacon... 1 fr. 25

Pour recevoir la boîte ou le flacon franco, ajouter 25 centimes

Ces dentifrices, renfermés dans une jolie boîte en bois, fermant hermétiquement, et dans un élégant flacon bouché à l'émeri, sont fabriqués pour la Sentinelle, par un spécialiste des plus compétents et très sérieux, qui est arrivé, après de longues et patientes recherches, à obtenir des produits de qualité absolument supérieure.

La poudre blanchit très vite, par un usage quotidien, les dents même les plus noires, sans nuire en quoi que ce soit à l'émail ou aux gencives. Elle existe parfumée à la rose ou à la menthe. L'éllixir, excellent pour les usages ordinaires concernant la propreté de la bouche, est, en outre, spécialement recommandé aux personnes qui souffrent des dents, pour prévenir cette affection si douloureuse et même pour la guérir souvent instantanément.

Nous pouvons fournir également au prix de 1 fr. 25 une Brosse à dents de qualité supérieure et d'un modèle spécial. (Indiquer si on la désire douce, moyenne ou dure.)

Envoi franco au-dessus de trois objets au choix

RÉCHAUDS À GAZ PORTATIF ET INSTANTANÉ

Produisant eux-mêmes, par leur fonctionnement, le gaz nécessaire à leur consommation.

Ces Réchauds offrent les mêmes avantages que les Réchauds ordinaires à gaz de houille et dépensent beaucoup moins. Ils n'ont ni mèche, ni liquide, ni odeur, ils sont toujours propres et ne présentent absolument aucun danger, le réservoir qui alimente la formation du gaz étant relié au réchaud par un mince tube de cuivre de 2 millim. qui permet de l'éloigner autant qu'on veut.

La gaz est produit par la vaporisation de l'essence de pétrole qu'on trouve partout. Cette opération se fait naturellement par la chaleur acquise à une certaine pièce du Réchaud durant son fonctionnement.

La dépense n'est en moyenne que de 5 centimes par heure et la puissance calorifique réglable à volonté, est telle qu'elle suffit à mettre en ébullition un litre d'eau en cinq minutes.

Ces Réchauds peuvent être instantanément installés partout, ne tenant pas plus de place que les réchauds à pétrole et n'ayant aucun de leurs inconvénients, saleté, odeur, danger d'explosion, etc.

Fourneau de poche, diamètre 0m15, ouvert,

prix 10 fr.

Réchaud n°2, diamètre, 0,18

prix 15 »

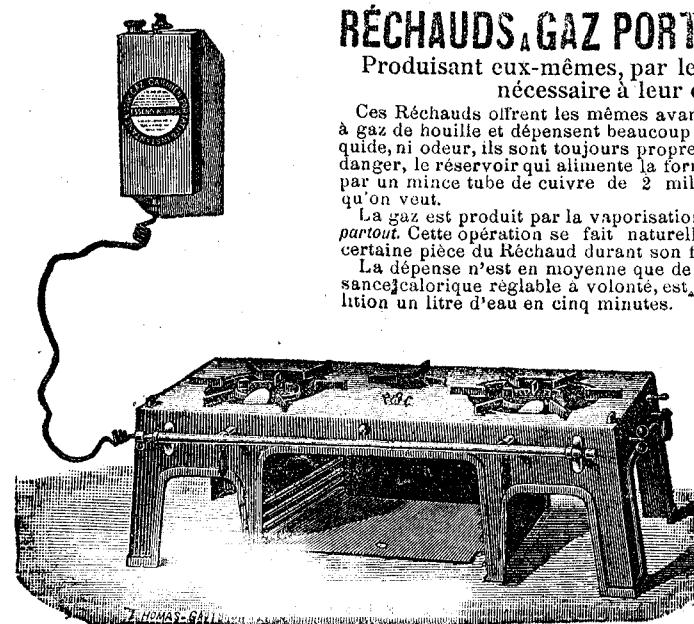
Réchaud n°4, diamètre, 0,25

prix 18 »

Cuisinière à 2 réchauds,

rampe cuivre sur le devant

0m60/0m80, prix..... 35 »

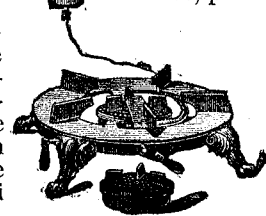


Potager à 3 feux

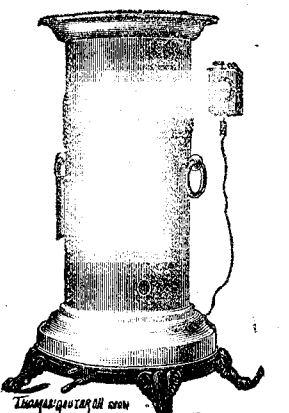
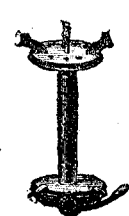
Le réchaud n° 4 (prix 18 fr.), est le plus avantageux pour les ménages. C'est celui sur lequel s'adapte un très joli calorifère qui suffit à chauffer rapidement une chambre de moyenne grandeur sans aucun inconvénient de fumée, poussière, etc.

Pour recevoir franco les Réchauds n°s 2 et 4, ainsi que le chalumeau, ajouter 0,60. La cuisinière, le potager et le calorifère, dont le poids varie entre 10 et 15 k., seront expédiés en port dû, le prix de l'emballage du potager est de 1 fr. et celui du calorifère de 2 fr.

Potager à 3 réchauds et 1 grilloir (fourneau) à feu dessus et dessous, 0m65/0m30, prix. 50 fr.
Calorifère s'adaptant au réchaud n°4, prix 17 »
Chalumeau pour forger, tremper, souder, braiser, prix..... 18 »



Réchaud No 4.



Calorifère.